

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/06/2023

Présents : Gilles CLERET, Nathalie TERRIER, Isabelle BANCHET, Hervé MILON, Sylvain HUET, Marie-Claude CATRY, Corinne MARTIN

Absents : David TOUSSAINT, Marc VANPÉ, Luce PELISSARD

Pouvoir : Marc VANPÉ à Gilles CLERET

Secrétaire : Isabelle BANCHET

Séance ouverte à 20H30, sous la présidence de Gilles CLERET, Maire

1) Approbation du PV du 9 mai 2023

Vote pour à l'unanimité

2) Election sénatoriale : désignation d'un délégué titulaire et de 3 suppléants

Gilles CLERET présente le principe des élections de ce présent conseil, ces dernières permettront de voter aux élections sénatoriales le 24 septembre prochain

Composition du bureau : Corinne MARTIN, Nathalie TERRIER, Isabelle BANCHET, Sylvain HUET et Hervé MILON (secrétaire du bureau)

Election du titulaire (1 candidat : Gilles CLERET)

→ 8 pour : élection Gilles CLERET

Election des suppléants (3 candidats : Isabelle BANCHET, Corinne MARTIN et Nathalie TERRIER)

→ 8 pour : Isabelle BANCHET

→ 7 pour : Corinne MARTIN

→ 6 pour : Nathalie TERRIER

3) Désignation d'un référent déontologue

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes. Le référent doit être désigné par chaque collectivité toutefois le CDG38, dans le cadre de ses missions d'accompagnement, propose aux communes d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil assurée par leur soin.

Gilles CLERET explique les enjeux d'adhérer à la convention proposée par le centre de gestion. La cotisation versée représente environ 1% de la masse salariale.

Vote pour à l'unanimité

4) Programme coupe de bois 2023

L'Onf propose de marquer

* la parcelle n°12 volume 396m³ (environ 8 ha 6)

* la parcelle n°30 volume 518m³ (environ 10 ha) bloc sur pied

* la parcelle n° 31 volume 660m³ (environ 8 ha 7)

Vote pour à l'unanimité

5) Erreur matérielle lors de la rédaction de la délibération relative à l'approbation du budget

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation du budget primitif 2023 (budget général), la section de fonctionnement était présentée en équilibre à la somme de 743 867,00 euros et la section d'investissement à la somme de 587 308,00 euros.

Le budget primitif 2023 avait été approuvé à l'unanimité par les membres en exercice.

Il s'avère que lors de la rédaction de la délibération correspondante à l'approbation du budget primitif 2023, il a été reporté en section d'investissement la somme de 537 308,00 euros au lieu de 587 308,00 euros, donc en incohérence avec le budget primitif présenté et soumis au vote.

En conséquence, Monsieur le Maire propose l'annulation de la délibération SA010-2023 en date du 04 avril 2023 et présente de nouveau au vote le budget primitif 2023.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'annulation de la délibération SA010-2023 du 04 avril 2023
- **ADOPTÉ** le budget primitif 2023 tel que présenté le 04 avril et tel que repris ci-dessous :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	743 867,00 €	743 867,00 €
Investissement	587 308,00 €	587 308,00 €

Vote pour à l'unanimité

6) Vente de bois

Trois frênes ont été coupé sur l'aire de retournement après Garneyre afin de permettre l'installation de l'abri à pouzzolane. Une famille de Saint Andéol était intéressée pour acheter ce bois. Après réflexion et au vu de la quantité faible (3 m³), le conseil municipal décide de faire un don plutôt qu'une vente.

Vote pour à l'unanimité

7) Questions diverses

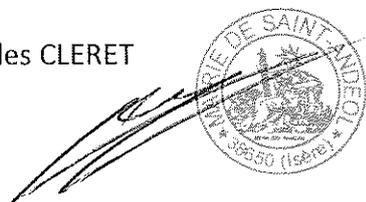
- Rencontre avec Gérard LERAS le 14/06 à 19h00, le thème abordé est la transition écologique
- Les essais sur le réseau d'eau (installation d'une turbine) par Christophe BOUVIER, s'avère concluants. La commune devrait pouvoir vendre le surplus d'électricité à EDF
- Etat de la piste du Clos de Serre Brion
- Problème de diffusion des informations par mails, orange a bloqué la messagerie. Nathalie TERRIER cherche une autre solution
- Le site internet de la commune prend forme
- Organisation à prévoir : la nuit des étoiles et le jour de la nuit

La séance est levée à 22h30

Vu pour être affiché le 13/05/2023
A Saint-Andéol, le 13/05/2023

Le Maire,

Gilles CLERET



La secrétaire,

Isabelle BANCHET